



RÉPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 2021/175**

L'an deux mille vingt et un et le quinze novembre à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme DUROUDIER, 1<sup>ER</sup> Adjoint.

Étaient présents : Monsieur Jérôme DUROUDIER, Monsieur Jackie ROY, Madame Cécile PEREIRA, Madame Fatiha ZERAOULA, Madame Chantal BLAZY, Madame Béatrice BERTRAND, Monsieur Franck FAREZ, Monsieur Patrice FAUCONNET, Monsieur Olivier CANIPEL, Monsieur Raymond MIQUEL, Monsieur Corrado RANGHELLA, Madame Valérie GUARINOS, Monsieur Yves PAUBERT, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Madame Pierrette FORGET BARBERA, Monsieur Denis BERTONE, Madame Joëlle DANNEY, Madame Sylvia GUERRERO, Madame Pascale DOMECC.

Procurations de vote :

Monsieur Marc SANCHEZ donne procuration à Madame Cécile PEREIRA.

Monsieur Erald GAST donne procuration à Monsieur Jackie ROY.

Madame Isabelle GRAUPERA donne procuration à Madame Chantal BLAZY.

Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS donne procuration à Madame Béatrice BERTRAND.

Madame Anne-Marie CLERGUE donne procuration à Monsieur Raymond MIQUEL.

Madame Emilie ALLABERT donne procuration à Monsieur Franck FAREZ.

Madame Christine MARECHAL donne procuration à Monsieur Jackie ROY.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Madame Sylvia GUERRERO.

Monsieur Olivier AMANS donne procuration à Madame Pascale DOMECC.

Étaient absents : Néant

Date de convocation : 8 novembre 2021.

**Objet : Participation financière dans le cadre d'une procédure de labellisation des mutuelles en matière de santé.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 9 Décembre 2013, la collectivité a mis en place la participation au financement des mutuelles de santé labellisées auxquelles les agents choisissent de souscrire.

Dans le but d'intérêt social, la collectivité module sa participation, en prenant en compte le revenu des agents (Traitement de Base, NBI, Régime Indemnitaire de Décembre N-1) et leur situation familiale au niveau de la mutuelle santé.

En application des critères retenus, le montant mensuel de la participation a été fixé comme suit à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2014:

Situation familiale	Revenus mensuels de 0 à 2000€	Revenus mensuels au-delà de 2000 €
Agent seul	20€	15€
Agent + 1 personne	35€	30€
Agent + 2 personnes	40€	35€
Agent + 3 personnes et +	45€	40€

Au vu de l'augmentation constante des tarifs des mutuelles, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réévaluer le montant de la participation financière comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2022.

Situation familiale	Revenus mensuels de 0 à 2000€	Revenus mensuels au-delà de 2000 €
Agent seul	25€	20€
Agent + 1 personne	40€	35€
Agent + 2 personnes	45€	40€
Agent + 3 personnes et +	50€	45€

Puis Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré  
à la majorité des suffrages exprimés ( **29 voix POUR** )

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire,
- **DÉCIDE** de réévaluer la participation au financement des mutuelles labellisées en matière de santé,
- **DIT** que les crédits seront prévus au budget 2022,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, à Lavelanet, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire

Marc SANCHEZ



Pour le Maire :  
**Cécile PEREIRA**  
2<sup>ème</sup> Adjointe

